

CONSEIL GENERAL DU 28 MARS 2023

Réponse à la question orale de Laura Frund

Valorisation des déchets verts au Tritout

« Le Conseil communal a reçu les responsables de la centrale biogaz pour examiner leur offre de collaboration. L'offre détaillée ne porte que sur le gazon et le compost (10% du volume). Il faudrait donc de toute façon garder une solution de collecte locale pour le reste des déchets verts. Actuellement, le Tritout récupère tous les déchets verts. Ces déchets sont ensuite valorisés par l'entreprise d'un particulier. Finalement, l'offre biogaz n'a pas été retenue pour des questions purement financières : les conditions offertes par notre prestataire actuel sont plus économiques.

En conséquence de quoi, le Conseil communal recommande le statu quo en matière de traitement des déchets verts. Il va de soi que nous restons attentifs et ouverts à toute proposition dans ce domaine et continuerons d'examiner la situation sur ce marché en évolution constante ».

Au nom du Conseil Communal
Michel Arnoux